

# **CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE** **(Article L. 6353-1 et R. 6353\_1 du code du travail)**

Enregistrement validé le 3/11/2010 par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Ile de France :  
Déclaration n° 11 75 46 034 75

**Entre les soussignés :**

**1) L'organisme de formation :**

**Dénomination commerciale : SEX-ASSIST**  
**Nom commercial : ECOLE DE PSYCHO SEXOLOGIE**  
**N° de SIREN : 452 328 206**  
**Siège : 23 rue du Départ – 75 014 PARIS -FRANCE**

Enregistrement validé le 3/11/2010 par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Ile de France :  
Déclaration n° 11 75 46 034 75

**2) L'entreprise :**

**Nom :**  
**N° de SIREN :**  
**Adresse :**  
**Représentée par :**

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du Livre III de la partie VI du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

## **ARTICLE 1 : OBJET, NATURE ET DURÉE DE LA CONVENTION**

L'organisme **Ecole de Psycho sexologie** organisera l'action de formation suivante :

**- Intitulé du stage :**

**Formation en Psycho sexologie**  
**Préparation au Certificat de Psycho sexologue Praticien**

**- Objectifs :** Acquérir les connaissances de bases en sexologie

**- Type d'action de formation** suivant l'article L. 6313-1 du code du travail : Actions de conversion qui permettent d'acquérir une nouvelle qualification ou de changer d'activité professionnelle.

- **Déroulement de la formation:**
- L'enseignement de cette année se déroule sur 1 modules de 15 journées de formation.  
Soit un **enseignement théorique** en sexologie de 9 journées de formation soit 63 heures  
un **enseignement pratique** des outils permettant la prise en charge de 6 journées soit 42 heures
- Un module obligatoire d'initiation à la psychosomatique de 8 journées soit 56 heures

**Durée totale de la formation complète : 161 heures**

### **Dates et horaires de la formation :**

Horaires de chaque journée de formation :

De 9H30 à 13H00 et de 14H00 à 18H00

Les cours de la formation théorique se déroulent à raison d'un samedi par mois.

**Les dates des prochaines sessions :** (susceptibles de légers changements)

**Année 2022 – 2023**

**Cycle 1 le couple**

### **Cours théoriques**

Les 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre 2022 et 7 janvier, 4 février, 11 mars, 1er avril, 13 mai et 10 juin 2023 (ces cours peuvent être suivis à distance)

### **Séminaire pratique de fin juin :**

Du 18 au 24 juin 2023

### **Module 1**

#### **Séminaire initiation à la psychosomatique**

Premier module du 11 au 14 janvier 2023

Deuxième module du 7 au 11 février 2023

- **Lieu de la formation :** Tour Eve 3505 - 1, place du Sud – 92 800 PUTEAUX ou dans sur Paris pour plus de confort des étudiants.

- **Programme et méthodes :** (susceptibles de légères modifications)

## **Module théorique 1**

### **Le couple**

**Année 2022 - 2023**

- Histoire de la pensée sexologique - Définition et limites de la sexologie - Ethique  
Notions fondamentales d'anatomie et de physiologie
- Le conscient et l'inconscient – Les grands mythes et la sexualité.
- La sexualité et les cycles de la vie 1  
L'enfance et l'adolescence
- La sexualité et les cycles de la vie 2  
L'âge adulte et la sexualité de l'homme et la femme qui vieillissent
- Histoire de la rencontre amoureuse 1  
La séduction – La rencontre et le choix du partenaire – L'évolution de l'amour : de la passion vers un amour tendre
- Histoire de la rencontre amoureuse 2  
La jalousie – le conflit – La rupture et le divorce
- La psycho dynamique du couple  
Les conjugopathies – Les mésententes du couple – La non consommation du mariage
- Relation extra conjugale – Monogamie – Bigamie – Polygamie
- Anthropologie et sexualité – Sociologie et sexualité

### **Séminaire estival**

- Approche des thérapies corporelles
- apprentissage de la relaxation
- Fantasma thérapie (fantasmes de l'enfant)
- Le stress en sexologie

#### **- Module 1 - Enseignement obligatoire de la psychosomatique**

Cet enseignement sera suivi pendant votre première année de formation.

Chaque année des intervenants sont invités pour éclairer certains points de ce programme.

- Introduction à la psychosomatique par les apports de la chronobiologie
- Rappels sur le système nerveux et périphérique
- Rappels sur le système immunitaire
- Vers une nouvelle définition du stress
- Inflammation de bas grade et action épigénétique du microbiote

- Le cerveau émotionnel ou la neuro anatomie des émotions
- Les nouveaux apports des neurosciences
- L’empreinte de la dépression, de l’angoisse et de la peur au cœur des neurones
- Les maladies psychosomatiques : souffrances imaginaires ou vraies maladies
- La psychosomatique dans le modèle psychanalytique : le modèle freudien  
symptômes hystériques de conversion, symptômes fonctionnels, symptômes  
hypocondriaques, les maladies organiques
- La psychosomatique et les troubles de la personnalité
- Intérêt de la psychothérapie pour résoudre les troubles psychosomatiques
- Le rôle de la prescription médicamenteuse dans le traitement des maladies  
psychosomatiques
- Le sport comme remède pour redevenir acteur de sa vie
- La médication ou comment connecter l’esprit avec ce qui se passe à l’intérieur du  
corps
- La nutrition et la micro nutrition comme piste de traitement
- Les névralgies pudendales chez l’homme et la femme
- La prostatodynie
- Douleur et plaisir
- L’endométriose : douleurs et infertilité
- Les dermatoses génitales chez l’homme et la femme
- L’asthme et les dermatoses comme signaux d’alerte
- Ambitions et limites de la gynécologie psychosomatique
- La douleur pelvienne et ou la douleur vulvaire
- La gynécologie psychosomatique pour tomber enceinte
- L’I.V.G. et les troubles psychosomatiques
- Le syndrome d’excitation génitale persistante

- Temps de réflexion autour de quelques cas cliniques

- **Cours théoriques interactifs et cours pratiques** par des exercices en petits groupes, simulations de consultations...

- **Validation des connaissances :**

- La validation de chaque module est basée sur la réussite d’un examen :  
une épreuve écrite de 2H00 notée sur 20 portant sur le programme de chaque  
module 80% de la note et de la note de 2 fiches de lecture (par module) à rendre  
dans les délais demandés : 20% de la note. La validation de chaque module  
d’enseignement sera effective avec une moyenne au moins égale à 10 sur 20.

Un mémoire est à préparer pour la fin du cycle d’études.

- Une attestation sera remise au candidat avec la mention de la note obtenue lors  
de chaque validation.
- En cas de non obtention d’une note au moins égale à 10 sur 20, une attestation de  
présence aux cours pourra être remise. Des sessions de rattrapage sont  
organisées régulièrement.

**Le Certificat de Conseiller en Psycho sexologie sera remis aux étudiants ayant réussi 2 années et suivi les modules obligatoires 1 et 2.**

Module 1 initiation à la psychosomatique

Module 2 initiation à l'EFT – Psychopathologie troubles de l'attachement

**Le Certificat de Praticien en Psycho Sexologie sera à ceux ayant validé 3 années, remis un mémoire de fin de formation et suivi les modules 3 et 4.**

Module 3 initiation à l'hypnose

Module 4 Accompagnement et supervision de fin d'étude.

## **ARTICLE 2 : EFFECTIF FORMÉ**

### **Nom et prénom de l'élève :**

L'organisme **Ecole de Psycho Sexologie** accueillera au maximum des groupes de 40 élèves par session.

## **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES – en exonération de TVA**

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants pour l'intégralité de sa formation

### **Frais de formation théorique et pratique : 3 500 euros**

(2200 euros pour les cours théoriques

et 1300 euros pour le séminaire pratique de fin juin)

### **Module 1 :**

2 000 euros

**Soit un total de 5 500 euros**

## **ARTICLE 4 : INEXÉCUTION TOTALE OU PARTIELLE DE LA CONVENTION**

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L. 6354-1 du code du travail).

## **ARTICLE 5 : DIFFÉRENDS ÉVENTUELS**

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal correspondant à l'adresse du siège de la société, sera seul compétent pour régler le litige.

Merci de prendre connaissance du livret de scolarité 2022 – 2023 pour avoir encore plus de détails sur nos formations.

**Fait en double exemplaire, à Paris, le**

**Pour l'entreprise**  
(Nom et qualité du signataire)  
Cachet et signature

**Pour l'organisme de formation**  
(Nom et qualité du signataire)  
signature

Barreteau Fabienne PDG

Sixième et dernière page